

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 525

Artikel: Maîtrise de l'économie : les gadgets et la politique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

Maîtrise de l'économie : les gadgets et la politique

Discours officiel: les Ateliers de Sécheron, ex-fleuron de la métallurgie genevoise racheté par BBC, fêtent leur centième anniversaire et le conseiller d'Etat radical Borner s'efforce de minimiser pour son auditoire, à coups de phrases ronflantes qui seront bien sûr soigneusement répercutées dans la presse, la dépendance de l'économie genevoise vis-à-vis de centres de décision situés hors du canton. Est-ce la risposte à la nouvelle qui vient de troubler l'opinion genevoise: la Société générale pour l'industrie, importante société d'"ingénierie" de réputation mondiale vient de passer sous le contrôle d'un armateur grec...

Deux ans après l'entrée en fonction du magistrat radical, il est possible de tirer un bilan provisoire de son activité.

A l'image de son prédécesseur Henri Schmitt, de même couleur politique, (candidat malheureux au Conseil fédéral, multipliant aujourd'hui les relations d'affaires avec l'Orient, moyen ou lointain), le nou-

veau conseiller d'Etat avait clairement annoncé d'entrée de cause son ambition de mettre sur pied une politique économique volontariste.

A l'époque, H. Schmitt, maître d'œuvre d'un important rapport sur la situation économique cantonale, s'était finalement contenté de créer l'office dit de Promotion de l'industrie, vitrine destinée essentiellement aux petites et moyennes entreprises de la métallurgie, une initiative louable mais totalement insuffisante pour permettre à l'une ou l'autre des firmes concernées de se développer et de remplacer un jour les grandes entreprises défaillantes.

M. Borner lui, s'inspire des recettes françaises et il "fait" dans le gadget: nominations de M. Economie, de M. Emploi, de M. Energie. Typique, la "philosophie" du deuxième nommé, dont l'arrivée a coïncidé avec une réorganisation nécessaire des services compétents pour traiter de la situation des chômeurs: l'essentiel de sa mission s'identifie avec une politique — si on ose encore utiliser ce mot — qui vise essentiellement à adapter le marché de l'emploi à la conjoncture. On "recycle" des chômeurs sans jamais se poser la question de savoir si l'amenuisement de certains secteurs est —

fût-ce à moyen terme — acceptable pour l'économie genevoise.

Quantitativement, le marché du travail, malgré les licenciements, ne s'est pas dégradé à Genève depuis deux ans.

Qualitativement, c'est tout autre chose!

Il y a dix ans, dans ces colonnes, des articles avaient dit l'appauvrissement de la métallurgie genevoise, son manque de dynamisme, les risques qu'engendrait une dépendance croissante vis-à-vis des multinationales basées dans le "triangle" Zurich-Bâle-Aarau. On nageait alors en pleine prospérité et ces textes avaient passé inaperçus, qualifiés même de saugrenus par quelques spécialistes qui les avaient remarqués.

Cinq ans après, c'était la récession, et avec elle l'hémorragie que l'on sait (hémorragie qui n'a pas trop touché les "maisons-mères" à Baden ou Oerlikon). Retombées visibles: le secteur secondaire, celui de la production, se rétrécit chaque année et le secteur tertiaire, celui des services, n'a pour l'essentiel aucune racine dans le canton; pas difficile de prévoir que s'il est aujourd'hui prospère grâce aux organisations internationales, grâce à la fermeté du franc, grâce à l'omnipotence de notre système bancaire, il émigrera à la première alerte importante.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une œuvre

Walter Matthias Diggelmann est mort.

J'avais fait sa connaissance en 1963: il venait de publier son quatrième roman, *L'Interrogatoire de Harry Wind*.

Si l'œuvre de C.-F. Meyer est gagnée toute entière sur la folie — qui lui accorde, après une première attaque, un sursis de vingt ans, pendant lesquels il écrit les quelque 1500 pages de son œuvre — celle de Diggelmann est gagnée sur le désespoir, sur la mort, sur le néant.

Enfant naturel, né de père inconnu et d'une mère de condition extrêmement modeste,

Diggelmann s'enfuit de chez son oncle, passe en Italie — nous sommes en 1944 — est arrêté par les Allemands, qui l'envoient travailler à Dresde.

Bombardements, anéantissement de Dresde, repli: finalement "libéré" à Crailsheim par les troupes françaises, qui le renvoient en Suisse... Où il est arrêté (il avait "piqué" de l'argent à son oncle avant de fuguer), mis en observation, testé: intelligence faible, sensibilité nulle, aucune disposition pour quoi que ce soit...

Suicide? Il erre au bord du lac de Zurich, songeant à en finir, lorsque tout à coup, il rencontre une connaissance d'autrefois: "Eh! Que deviens-tu? Que fais-tu?"

Il se met à raconter, à se raconter intermina-

blement. Jusqu'à ce que l'autre lui dise: "Pourquoi n'écris-tu donc pas tout cela? Tu as au moins un talent: tu sais raconter des histoires!"

Nouveau départ. Petits métiers pour ne pas crever de faim. Lectures infinies (les Russes, surtout). Premiers essais d'écriture: dix, douze récits qu'il écrira, avant d'essayer d'en publier un!

En attendant, il faut vivre. Il s'est marié. Il gagne six cents francs par mois (nous sommes en 1948...), paie 200 francs de loyer... et doit rembourser 200 francs par mois à l'Office cantonal qui avait payé pour son apprentissage (avant sa fugue!).